

mens ès courts de Parlement et autres que besoing sera et dont nous serons requis. Et à ceste fin nous avons par ces mesmes présentes baillé charge, pouvoir et mandement audit S^r de la Mongie de présenter à ceste fin requestes et y faire toutes expéditions nécessaires. En tesmoin de tout ce que dessus nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles fait apposer le scel des armes de nostre feu seigneur et mary ; et les Notaires. A Mantes, le cinquiesme jour de may mil cinq cens quatre vingt treize. Ainsi signé : CATHERINE DE PARTHENAY et plus bas par commandement de madite dame AUDEBERT, et scellé des armes de Rohan et du cachet my-parti de Rohan et Soubize. Le Pouvoir dont la coppie est cy-dessus a esté apparu et présenté au greffe de la Court de Landerneau par ledit sieur de la Mongie dont y a laissé la présente coppie collationnée à l'original pour y avoir recours, le unziesme jour de septembre l'an mil cinq cens quatre vingts treize. Faict soubs le seing dudit sieur de la Mongie et de maître Jacques Saulnier, notaire de ladict Court, et du soubsigné greffier d'icelle. Ainsy signé S^r de Sallenove Saulnier et G. Garzuhel avec seings et paraphes.

G. GARZUHELL. »

A propos de l'instruction en Bretagne au XVII^e et au XVIII^e siècle

Il convient de signaler la publication, dans la revue *Population* (1), n° 1 de 1957, d'une étude critique de l'enquête effectuée en 1877-1879 par Louis Maggiolo. Cette enquête a permis d'établir le pourcentage des conjoints ayant signé leur acte de mariage de 1686 à 1690 et de 1786 à 1790. Les résultats concernant la Bretagne sont consignés dans le *Dictionnaire de Pédagogie* de F. Buisson à l'article *Bretagne*, signé de Maggiolo lui-même.

MM. Valmary et Fleury viennent de montrer qu'on peut considérer les résultats obtenus par Maggiolo comme « suffisamment significatifs ». On ne peut donc plus

(1) *Population*, revue trimestrielle de l'Institut National d'études démographiques, 22, avenue Franklin-Roosevelt, Paris, VIII^e.

passer sous silence l'important travail effectué par ce savant ni perpétuer la controverse qui renaît chaque fois que l'on aborde, entre Bretons, la question de savoir si nos pères étaient ignorants. Certes, il y aura des corrections à ajouter aux chiffres présentés par Maggiolo, et MM. Valmary et Fleury ont bien soin de le signaler. Il y a des départements où les enquêteurs n'ont pas assez tenu compte des villes et où les moyennes des conjoints lettrés devront être un peu majorées. Il n'en demeure pas moins que les résultats qu'on nous présente sont, dans l'ensemble, valables.

Ainsi par exemple, j'ai noté que les départements des Côtes-du-Nord et du Finistère sont de ceux où les chiffres avancés par Maggiolo appellent quelques réserves, selon MM. Valmary et Fleury. Or j'ai entrepris, depuis longtemps déjà et bien avant d'avoir connaissance de l'article de *Population*, une vérification des résultats fournis par Maggiolo concernant les Côtes-du-Nord. Notre enquête a porté sur une trentaine de communes, dont les villes de Dinan, Lamballe et Lannion, et j'ai constaté que les moyennes ainsi obtenues ne sont que légèrement supérieures à celles de Maggiolo (2). Les lecteurs que cette question intéresse pourront aussi constater que l'enquête effectuée dans le Morbihan par M. Cariou, aumônier du lycée de Pontivy, confirme assez bien celle de Maggiolo, quoiqu'elle ne soit pas fondée sur les actes de mariage (voir à ce sujet : *Mémoires de la S.H.A.B.*, t. XXXV, 1955, article de M. l'abbé Augustin Cariou). Il ne faut pas oublier,

(2) De 1686 à 1690, 13,8 % des conjoints ont signé (Maggiolo, 8,86 %).

De 1786 à 1790, 19 % des conjoints ont signé (Maggiolo, 16,18 %).

Je me permets d'ajouter que la situation varie parfois considérablement d'une paroisse à l'autre. Il y a de petites localités comme La Bouillie (5 à 600 habitants, en 1789) où les moyennes sont très élevées au XVIII^e siècle. On voit d'autre part que dans les villes, fort peu d'ouvriers signent, alors qu'une bonne partie des commerçants et des artisans savent le faire.

Les gens des classes aisées signent, à quelques exceptions près, surtout au XVIII^e siècle, et en général fort bien. Il y a des différences très nettes dans une même ville entre les paroisses « résidentielles » et les paroisses pauvres (à Lamballe par exemple).

J'avais pensé publier les résultats de mes recherches mais l'apparition de l'article de MM. Fleury et Valmary qui est d'une portée plus générale, contribuera plus efficacement que ne l'aurait fait le mien, à la mise au point qui s'imposait.

enfin, que l'enquête de Maggiolo en Bretagne porte sur plus de 400 communes, chiffre considérable dont MM. Valmary et Fleury ne font pas mention.

On peut donc affirmer, sans crainte de se tromper, que la grande majorité des habitants des campagnes bretonnes étaient illettrés au XVIII^e siècle et surtout au XVII^e siècle. L'enquête de Maggiolo montre en outre que la Bretagne était l'une des provinces les moins favorisées dans ce domaine. Elle était largement devancée par la Normandie et surtout par les provinces de l'Est. On peut noter aussi que le XVIII^e siècle marque un progrès sur le XVII^e.

Ces constatations, déjà formulées depuis longtemps par Henri Sée n'avaient été considérées jusqu'ici que comme des hypothèses discutables parce que ni Sée ni aucun des érudits bretons ayant traité cette question depuis soixante-quinze ans n'avaient fait état des chiffres fournis par Maggiolo.

Il faut donc savoir gré à MM. Valmary et Fleury (3) d'avoir attiré l'attention des Historiens sur cette enquête et d'en avoir montré la valeur.

R. SANCIER.

(3) M. Valmary est chargé de recherches à P.I.N.E.D., M. Fleury, conservateur aux Archives de la Seine.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Pierre FLATRÈS. — *Géographie rurale de quatre contrées celtiques : Irlande, Galles, Cornwall et Man*. Rennes, J. Plihon, 1957. In-8°, 620 pages, fig., pl., nombreuses cartes.

L'ouvrage que M. Pierre Flatrès présente au public a d'abord été une thèse de doctorat ès lettres qui a reçu la mention *très honorable* lorsqu'elle a été soutenue, en 1955, devant la Faculté des Lettres de Rennes. Il est fort heureux